

Angers, le 14 septembre 2018

L'Inspecteur d'académique  
Directeur académique  
des services de l'Education nationale  
de Maine-et-Loire

à

Mesdames et Messieurs  
Les Principaux de collège

Mesdames et Messieurs  
Les Directeurs de CIO

IEN-IO

**Objet : Lutte contre le décrochage et la déscolarisation**  
Parcours individualisé dérogatoire

Affaire suivie par:  
Annie LANDAUD

Réf : Code de l'Education articles L332-3, D332-6  
P.J. : Fiche cadre, Document pédagogique et bilan d'étape Parcours individualisé dérogatoire

Tel : 02 41 74 34 84  
Courriel : ce.iio49@ac-nantes.fr

n° 2017/2018

Cité administrative  
15 bis rue Dupetit-Thouars  
49047 ANGERS CEDEX

<http://www.ia49.ac-nantes.fr/>

La lutte contre le décrochage scolaire et la déscolarisation est une des priorités majeures fixées à l'ensemble de la communauté éducative. A cet effet, nous devons offrir à tout élève en difficulté un accompagnement spécifique, en le faisant bénéficier d'actions de soutien individualisé telles que le programme personnalisé de réussite éducative, le tutorat pédagogique et éducatif, le parcours dérogatoire.

Le parcours individualisé dérogatoire s'adresse en priorité aux élèves scolarisés en classe de 4<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> et doit concerner plus particulièrement ceux qui atteindront l'âge de 16 ans, soit la limite légale de scolarité, au cours de l'année scolaire.

Il repose sur une organisation qui s'écarte du cadre réglementaire de droit commun et dispense l'élève d'une partie des enseignements obligatoires, aussi doit-il être validé par l'IA-DASEN. Il s'agit d'un dispositif transitoire, destiné à un nombre très limité d'élèves, qui ne constitue ni une classe, ni une filière. Le parcours est toujours individualisé. Il s'appuie sur une forme d'organisation pédagogique qui peut alterner les séquences de formation entre le collège et d'autres lieux de formation (LP, CFA, entreprises, associations...).

Le parcours individualisé dérogatoire s'établit sur la base d'un contrat entre le jeune, sa famille et le chef d'établissement fixant des objectifs et des échéances sur lesquels les parties s'engagent. Il associe l'entreprise ou l'organisme d'accueil si un stage est mis en place (dans ce cadre, une convention de stage doit être signée et une visite sur le lieu de stage doit être prévue). Le parcours fonctionne sur la base du tutorat avec un référent chargé d'assurer le suivi du jeune et les liens avec les intervenants externes au collège. Il donnera lieu à une évaluation permettant d'apprécier l'efficacité et la pertinence des objectifs et des stratégies mises en place.

Le projet de parcours individualisé dérogatoire peut être rédigé à tout moment de l'année à l'aide du document pédagogique joint et adressé à la DSDEN, sous le timbre IEN-IO pour validation par l'IA-DASEN.

Le bilan réalisé à la fin de l'action est joint au dossier éventuellement constitué dans le cas d'une demande d'affectation pour un élève à besoin particulier (cf commission Prépam).

Je vous remercie, par avance, de la grande attention que vous porterez à ce dossier.

L'Inspecteur d'académie,

  
Benoit DECHAMBRE